

---

---

# Un autre évangile

---

---

Manifestations surnaturelles  
liées au culte de la Vierge catholique

**Bernard Prunneaux**

*Centre de Recherches, d'Information et d'Entraide*

Août 2022



Ce texte est publié sous licence Creative Commons Attribution - Pas de Modification 4.0 International.

Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante : <http://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/>

À mes amis catholiques,

En tant qu'ancien catholique, j'aimerais vous faire comprendre pourquoi la lecture de la Bible m'a conduit à remettre en question le culte marial.

Plusieurs d'entre vous conviendront certainement avec moi que cette pratique religieuse est étrangère à l'enseignement de Jésus et de ses apôtres. Certains, également, reconnaîtront que cette forme de dévotion a connu depuis le Moyen Âge un développement démesuré. Mais que penser de toutes les manifestations surnaturelles propres aux apparitions de la Vierge ? Ne sont-elles pas autant de signes venant de Dieu pour confirmer le bien-fondé de ce culte particulier ?

C'est cette question du "miraculeux" que je vous propose d'examiner. Puissiez-vous accepter une telle confrontation avec la Parole de Dieu.

À mes frères dans la foi,

En tant qu'ancien catholique, j'aimerais vous faire comprendre le rôle et l'importance accordés aux manifestations surnaturelles dans le cadre du culte à la Vierge.

Les documents de dialogue œcuménique avec Rome éludent généralement cette question essentielle. La présente étude a pour but de rassembler des informations précises sur ce sujet.

En ces temps où les amitiés œcuméniques sont considérées comme prioritaires, puissiez-vous prendre conscience de la responsabilité qui nous incombe de rendre témoignage à la vérité.

« *Ta Parole est la vérité.* » (Jean 17:17)

# Introduction

En mai 2021, le pape François a initié un “marathon de prière à la Vierge” pour lui demander de libérer l’humanité du fléau de la pandémie et de ses conséquences dramatiques. Pour cette opération de grande envergure ont été mis à contribution une trentaine de sanctuaires marials<sup>1</sup>, représentatifs de toutes les régions du monde<sup>2</sup>. Chaque jour du mois de mai, en fin d’après-midi, afin de permettre aux fidèles catholiques du monde entier de s’associer à cette récitation universelle du chapelet, le Vatican a retransmis en direct et en replay les images provenant des différents lieux. Pour marquer cet événement, le pape François avait béni des chapelets, qu’il avait fait expédier aux différents sanctuaires.

Quelques mois après, le 25 mars 2022, le pape s’est encore adressé publiquement à la Vierge, la suppliant, cette fois, d’intervenir dans le conflit opposant l’Ukraine et la Russie. Pour cette nouvelle requête, François a procédé à un acte solennel de “consécration au Cœur Immaculé de Marie” de ces deux pays en guerre. La cérémonie s’est déroulée sous la coupole de la basilique St-Pierre, à Rome, et a été retransmise par les médias catholiques. De nombreux sanctuaires marials se sont associés à cette prière. Le pape avait demandé à tous les évêques, prêtres, religieux et fidèles catholiques du monde de l’accompagner dans cet acte de consécration.

Tout cela met en évidence le rôle capital du culte marial dans l’Église de Rome.

Quand on considère le nombre impressionnant d’édifices catholiques consacrés à la Vierge sur les cinq continents, ainsi que les millions de pèlerins qui s’y rendent chaque année, on peut se demander quelle est l’origine de tous ces lieux de culte et qu’est-ce qui peut engendrer une telle ferveur religieuse. Sans conteste, ce qui attire les foules sur les lieux de pèlerinage, ce sont les miracles qui s’y produisent. C’est pourquoi, la réflexion que nous désirons susciter ici portera essentiellement sur les phénomènes surnaturels liés aux apparitions de la Vierge catholique. Nous

---

<sup>1</sup> Marials ou mariaux. Marials est plus usité.

<sup>2</sup> 14 en Europe, 5 aux Amériques, 3 en Afrique, 2 au Moyen-Orient, 5 en Asie et 1 en Australie. Le 31 mai 2022, dernier jour du “marathon”, c’est le pape qui a présidé la récitation du chapelet dans les jardins du Vatican, devant l’icône de “Notre-Dame qui défait les nœuds”.

nous limiterons pour cela à quelques lieux d'apparitions, choisis parmi ceux que l'autorité catholique a officiellement reconnus.

Lorsque nous mentionnerons des faits et rapporterons des paroles, nous le ferons à partir de deux ouvrages catholiques de référence parus ces dernières années :

1. *Dictionnaire des apparitions de la Vierge Marie*, réalisé sous la direction du cardinal René LAURENTIN (théologien) et de Patrick SBALCHIERO (historien), avec la collaboration d'une vingtaine d'éminents spécialistes en différents domaines (éd. FAYARD, 2007, 1426 pages)
2. *Dictionnaire des apparitions de la Vierge Marie* de Joachim BOUFLET, historien des religions, spécialiste des phénomènes religieux (éd. du CERF, 2020, 960 pages)

Ces ouvrages présentent des enquêtes détaillées sur les phénomènes surnaturels qui se produisent dans le cadre des apparitions mariales. Les témoignages recueillis, ainsi que le sérieux des examens scientifiques pratiqués les rendent crédibles. Sur cette base, les apparitions qui ont été reconnues aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles présentent un caractère surnaturel indéniable.

Cependant, et c'est là que surgit la difficulté, nous savons très bien que tout ce qui touche au surnaturel ne provient pas nécessairement de Dieu. Il devient dès lors indispensable de faire preuve de discernement. La question à laquelle nous désirons pouvoir répondre dans cette étude est donc celle-ci :

L'entité spirituelle, qui se présente sur les lieux d'apparitions comme étant Marie, est-elle véritablement la mère de Jésus, la Marie des saintes Écritures ?

Abréviations utilisées :

dL : Dictionnaire LAURENTIN

dB : Dictionnaire BOUFLET

CEC : *Catéchisme de l'Église Catholique*, édition 1992

LG : *Lumen gentium, Constitution dogmatique sur l'Église*, concile Vatican II, 1964

## Le culte marial : un autre évangile

*Je m'étonne que vous vous détourniez si promptement de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, pour passer à un autre évangile. Non pas qu'il y ait un autre évangile, mais il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'Évangile de Christ. Mais, quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème ! (Galates 1:6-8)*

Dans le début de la lettre qu'il adresse aux Églises de Galatie, l'apôtre Paul met en garde les frères contre certains croyants d'origine juive. Ceux-ci voulaient changer l'Évangile, en enseignant que le salut par grâce, par le moyen de la foi en Jésus-Christ, n'était pas suffisant : selon eux, il aurait fallu aussi se conformer à la loi de Moïse et à ses prescriptions. Paul déclare qu'un tel enseignement revient à se détourner de Dieu pour passer à un « *autre évangile* » (v.6). Cela conduit, déclare l'apôtre avec force, à pervertir, à « *renverser l'Évangile de Christ* ».

Parmi les nombreux “autres évangiles” qui ont paru au cours de l'histoire de l'Église, il en est un qui s'est enraciné et imposé d'une manière prodigieuse : c'est celui du rôle médiateur attribué à Marie par les docteurs de Rome.

Dans le sanctuaire marial de Lourdes se trouve une immense mosaïque représentant la Vierge les bras ouverts, accueillant les pèlerins, avec cette devise : « **Par Marie, à Jésus** ». Une formule claire et concise, qui concentre en elle-même tout ce qui caractérise la foi catholique romaine : **Jésus + Marie**<sup>3</sup>.

Cet autre évangile fait de Marie, selon les termes du concile Vatican II, une **Avocate**, un **Secours**, une **Auxiliatrice**, une **Médiatrice**. Le concile précise ce rôle de la Vierge en expliquant que les fidèles « s'appuyant sur cette protection maternelle, **adhèrent plus intimement au Médiateur et Sauveur** » (LG n°62).

Selon Rome, il y aurait donc deux catégories de chrétiens : celui qui est en communion idéale avec le Sauveur parce qu'il se confie aussi en Marie, et celui qui ne connaît que Christ seul.

---

<sup>3</sup> Le pape Léon XIII a déclaré : « De même que personne ne peut aller au Père que par le Fils, de même, à peu de chose près, personne ne peut aller au Fils que par Marie. » (Encyclique *Octobri mense*, 1891)

Mais Vatican II ne s'est pas arrêté à cette distinction. Pour Rome, la dévotion mariale n'est pas une simple option dans le domaine de la foi. En effet, les pères du concile ont voulu non seulement définir « le rôle de la bienheureuse Vierge dans le mystère du Verbe incarné », mais ils parlent également des « **devoirs** des hommes rachetés envers la Mère de Dieu » (LG n°54).

Tel est l'autre évangile que l'Église des papes présente à ses adeptes.

### **Que dit la Bible ?**

Jésus a déclaré :

*Nul ne peut venir à moi, si le Père qui m'a envoyé ne l'attire. [...]  
Nul ne peut venir à moi, si cela ne lui a été donné par le Père.*  
(Jean 6:44, 65)

C'est Dieu qui conduit les pécheurs repentants vers leur Sauveur. Ce n'est nullement « Par Marie, à Jésus ».

Quant au rôle médiateur (même présenté comme second) attribué à Marie par les docteurs catholiques, il est tout simplement inutile et inexistant, d'après les Écritures.

Par la volonté de Dieu, Christ a été fait pour tous ses rachetés : « *Sauveur* » (1 Jean 4:14), « *l'Agneau qui ôte le péché du monde* » (Jean 1:29), « *souverain Sacrificateur* » (Hébreux 4:14), « *Avocat* » (1 Jean 2:1), « **seul Médiateur** » (1 Timothée 2:5) et « *Berger et Gardien* » de leurs âmes (1 Pierre 2:25).

On ne peut rien ajouter à cette perfection et cette plénitude. Ce n'est pas "Jésus + Marie".

*En [Christ] habite corporellement toute la plénitude de la divinité.  
**Vous avez tout pleinement en lui**, qui est le chef de toute domination et de toute autorité. (Colossiens 2:9-10)*

## Titres et attributs que se donne l'apparition

Je suis la parfaite et toujours vierge. (Guadalupe, Mexique, 1531)

Je suis l'Immaculée Conception. (Lourdes, France, 1858)

Je suis la Reine des cieux. (Beauraing, Belgique, 1933)

C'est ainsi que s'est présentée l'apparition, en des temps et en des lieux différents, apparition que les catholiques attribuent à Marie.

Au sujet de ces "révélations", nous pouvons faire deux constats :

1. leur langage est totalement étranger à celui des Écritures ;
2. une telle exaltation de la personne de Marie ne se trouve que dans les textes de la doctrine catholique.

Cette doctrine mariale a été entièrement récapitulée au concile de Vatican II, dans la *Constitution dogmatique sur l'Église, Lumen gentium* (novembre 1964).

En parlant des perfections de Marie, les Pères du concile ont affirmé, sans aucune référence aux Écritures, que Marie aurait été « indemne de toute tache de péché, [...] formée comme une nouvelle créature, [...] gratifiée dès le premier instant de sa conception des splendeurs d'une sainteté absolument unique. » (LG n°56)

Et encore, concernant la supposée virginité perpétuelle de Marie :

Les fidèles [...] doivent aussi vénérer la mémoire en premier lieu de la glorieuse Marie **toujours vierge**. (LG n°52)

Au sujet de l'exaltation de Marie, à nouveau sans aucun appui biblique, les docteurs catholiques ont déclaré :

La **Vierge immaculée**, préservée intacte de toute souillure de la faute originelle, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, a été élevée, avec son corps et son âme, à la gloire du ciel, et exaltée par le Seigneur comme **Reine de l'univers**. (LG n°59)

À "faute originelle", une note renvoie au dogme de l'Immaculée Conception et à "gloire du ciel", une autre note fait référence au dogme de l'Assomption.

**Immaculée Conception** : dogme catholique proclamé en 1854 par Pie IX, d'après lequel Marie aurait été conçue sans le péché originel et aurait été sainte dès sa naissance.

- Ne pas confondre avec le fait, clairement affirmé dans la Bible, que Marie était vierge quand elle a miraculeusement conçu Jésus par l'intervention de l'Esprit Saint (Luc 1:34-35).

**Assomption** : dogme catholique, proclamé en 1950 par Pie XII, selon lequel Marie aurait été enlevée au ciel avec son corps, après sa mort, pour y resplendir comme une **Reine** à la droite de son Fils.

- Ne pas confondre avec l'Ascension : Jésus est monté au ciel quarante jours après sa résurrection (Actes 1:9).

Peu de personnes le savent, mais ces deux dogmes comportent une formule d'anathème envers quiconque les contredirait et refuserait d'y croire. Et ces anathèmes n'ont pas été levés lors du dernier concile<sup>4</sup>.

Vatican II a aussi déclaré que Marie est « bien loin au-dessus de toutes les autres créatures célestes et terrestres » (LG n°53).

Les docteurs catholiques prennent la précaution de situer Marie hiérarchiquement en-dessous de Christ, se défendant ainsi de faire de Marie une déesse. C'est pourtant bien à cela qu'ils sont parvenus lorsqu'ils l'exaltent en de tels termes. Car Dieu seul est au-dessus de toutes les créatures.

Marie ne peut pas être supérieure à toutes les créatures, parce qu'elle est elle-même une simple créature. Jésus-Christ, Lui, est au-dessus de toutes les créatures célestes et terrestres, ainsi que les saintes Écritures en témoignent dans plusieurs passages. Par exemple :

*[Jésus-Christ] est l'image du Dieu invisible, le premier-né de toute la création. Car en lui ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles, trônes, dignités, dominations, autorités. **Tout a été créé par lui et pour lui.** Il est avant toutes choses, et toutes choses subsistent en lui. (Colossiens 1:15-17)*

---

<sup>4</sup> Extraits des anathèmes : « Si quelques-uns avaient la présomption, ce qu'à Dieu ne plaise, de penser contrairement à Notre définition, qu'ils apprennent et qu'ils sachent que, condamnés par leur propre jugement, ils ont fait naufrage dans la foi et ont cessé d'être dans l'unité de l'Église. » (Immaculée Conception)

« Si quelqu'un avait la présomption d'y attenter, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul. » (Assomption)

Les Écritures déclarent aussi que Jésus-Christ est « *le Saint et le Juste* » (Actes 3:14) et qu'il n'a jamais commis de péché (Hébreux 4:15 et 1 Pierre 2:22). Après sa mort et sa résurrection, « *Dieu l'a souverainement élevé, et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom* » (Philippiens 2:9).

Mais que Marie ait été « indemne de toute tache de péché » et ait été « exaltée par le Seigneur comme Reine de l'univers », la Bible ne le dit pas. C'est un autre évangile.

## Ce que l'apparition demande aux voyants<sup>5</sup>

Allez dire au prêtre de faire bâtir **une chapelle** et qu'on y vienne **en procession**. (Lourdes, France, 1858)

Construisez un reposoir avec **la statue** de l'Immaculée Conception. (Gietrzwaldzie, Pologne, 1877)

Qu'on fasse ici une chapelle **en mon honneur**. Je suis Notre-Dame du Rosaire. Que l'on continue à **dire le chapelet tous les jours**. (Fatima, Portugal, 1917)

Dans ces "révélations", l'apparition donne à ses voyants différentes consignes pour qu'on lui rende un culte.

Elle ordonne de construire une chapelle pour y venir en procession ; elle demande que l'on fasse sa statue et qu'on lui adresse chaque jour des prières ("dire le chapelet" consiste à répéter 50 fois la prière à Marie, l'*Ave Maria*)<sup>6</sup>.

Tout ce qu'exige l'apparition constitue une forme de culte introuvable dans l'enseignement de Jésus et des apôtres. Ces pratiques religieuses ont été approuvées et recommandées par le Magistère de Rome, ainsi que l'ont rappelé les évêques réunis à Vatican II :

La bienheureuse Vierge est honorée sous le titre de "Mère de Dieu", sous la protection de laquelle les fidèles se réfugient **en la priant** dans tous leurs périls et besoins. (LG n°66)

---

<sup>5</sup> On nomme "voyants" les personnes bénéficiant d'apparitions car elles voient des choses que les autres ne perçoivent pas.

<sup>6</sup> La prière du rosaire consiste à réciter 3 chapelets, soit 150 *Ave Maria*.

Cette doctrine catholique, le saint Concile l'enseigne de propos délibéré, et il engage en même temps tous les fils de l'Église à favoriser généreusement le culte, surtout liturgique, envers la bienheureuse Vierge, à tenir en haute estime les pratiques et exercices de piété **en son honneur**, [...] à observer religieusement ce qui dans le passé a été décrété sur **le culte des images**. (LG n°67)

Que tous les chrétiens adressent à la Mère de Dieu et à la Mère des hommes **d'instantes supplications**. (LG n°69)

Le culte que demande la Vierge des apparitions, accepté et enseigné par l'autorité catholique, ne reçoit pas le témoignage des Écritures, loin de là. Le seul culte présenté dans la Bible est celui rendu à Dieu. Dans la nouvelle Alliance, il a été énoncé par Jésus en ces termes :

*L'heure vient, et elle est déjà venue, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ; car ce sont là les adorateurs que le Père demande. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité.* (Jean 4:23-24)

Ce culte est rendu par quiconque croit au Seigneur Jésus et en son sacrifice à Golgotha. Ayant été pardonné de ses péchés, il est devenu par la nouvelle naissance (ou naissance d'en-haut) une habitation du Saint-Esprit :

*Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes ? Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu.* (1 Corinthiens 6:19-20)

Toute prière doit être adressée à Dieu, au nom de Jésus-Christ et par le Saint-Esprit. Le croyant de la nouvelle Alliance se trouve en parfaite communion avec Dieu par la foi en Jésus-Christ son Sauveur et par la présence en lui du Saint-Esprit. Un des rôles de l'Esprit est d'assister le disciple de Jésus-Christ dans sa prière :

*L'Esprit nous aide dans notre faiblesse, car nous ne savons pas ce qu'il nous convient de demander dans nos prières. Mais l'Esprit lui-même intercède par des soupirs inexprimables ; et celui qui sonde les cœurs connaît quelle est la pensée de l'Esprit, parce que c'est selon Dieu qu'il intercède en faveur des saints.* (Romains 8:26-27)

Il n'y a donc pas lieu d'adresser à la Vierge « d'instantes supplications », ainsi que le recommande le Magistère catholique à ses fidèles. Et pourquoi faudrait-il réciter le chapelet, alors que le Seigneur lui-même nous a mis en garde contre les prières répétitives ?

*En priant, ne multipliez pas de vaines paroles, comme les païens, qui s'imaginent qu'à force de paroles ils seront exaucés. Ne leur ressemblez pas ; car votre Père sait de quoi vous avez besoin, avant que vous le lui demandiez. **Voici donc comment vous devez prier : Notre Père** qui es aux cieux... (Matthieu 6:7-9)*

Quant à la recommandation de Vatican II « à observer religieusement ce qui dans le passé a été décrété sur le culte des images », elle n'est rien d'autre qu'une incitation à désobéir aux commandements de Dieu sur l'interdiction des images.

*Vous ne vous ferez point d'idoles, vous ne vous élèverez **ni image taillée ni statue**, et vous ne placerez dans votre pays aucune pierre ornée de figures, pour vous prosterner devant elle ; car je suis l'Éternel, votre Dieu. (Lévitique 26:1)*

*Veillez attentivement sur vos âmes, de peur que vous ne vous corrompiez et que vous ne vous fassiez une image taillée, une représentation de quelque idole, la figure d'un homme ou d'**une femme**. (Deutéronome 4:15b-16)*

*Maudit soit l'homme qui fait une image taillée ou une image en fonte, **abomination de l'Éternel**, œuvre des mains d'un artisan. (Deutéronome 27:15)*

Dans la Bible, l'utilisation de statues pour les cultes est toujours le propre du paganisme. Cet usage ne peut cohabiter avec le culte « *en esprit et en vérité* » établi par Dieu en Jésus-Christ.

Le deuxième des dix commandements donnés à Moïse concerne l'interdiction des images. Dans la formulation catholique habituelle, ce commandement a été retranché (cf. *Abrégé du Catéchisme de l'Église Catholique*, édition 2005, p.173). C'est mépriser l'enseignement de Jésus qui a dit :

*Ne croyez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un*

*seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. (Matthieu 5:17-19)*

Ainsi, l'édification de sanctuaires en l'honneur de la Vierge, la pratique de processions, l'usage de statues, la récitation de prières répétitives et non adressées à Dieu, toutes ces choses demandées aux voyants par les apparitions détournent les fidèles catholiques du vrai culte enseigné dans le Nouveau Testament. C'est un autre évangile.

## **Miracles, signes et prodiges**

Les apparitions de la Vierge sont souvent entourées de phénomènes étranges et inexplicables. Assurément, ce sont ces divers miracles, signes et prodiges qui attirent les foules sur les lieux de pèlerinage où ils se sont produits.

Certains spécialistes catholiques donnent aux phénomènes d'apparition le nom de "mariophanies"<sup>7</sup>.

### **Mariophanies**

Le dictionnaire Laurentin examine environ 2400 cas d'apparitions, en fournissant de nombreuses références bibliographiques. L'Italie, la France et l'Espagne sont les pays qui en comptent le plus.

Au IV<sup>e</sup> siècle, Eusèbe de Césarée a rédigé une "Histoire ecclésiastique" de l'Église primitive ; il n'y mentionne aucune apparition de la Vierge. Les mariophanies sont propres à l'Église de Rome, qui va accorder, tout au long du Moyen Âge, une importance croissante au culte à la Vierge.

Quelle description les voyants donnent-ils de l'apparition ? En voici quelques-unes :

Ses vêtements brillaient comme le soleil, la falaise sur laquelle reposaient ses pieds étincelait de lumière comme entourée d'un

---

<sup>7</sup> Terme forgé sur le modèle du mot "épiphanie" (= révélation), par le philosophe et écrivain catholique Jean Guittou. Dans le Nouveau Testament, le terme d'épiphanie se rapporte à la future apparition en gloire de Jésus-Christ (1 Timothée 6:14 / 2 Thessaloniciens 2:8).

ruban de pierres précieuses, et la terre resplendissait comme un arc-en-ciel. (Guadalupe, dB p.61)

Une dame habillée de blanc ; elle avait une robe blanche, un voile blanc, une ceinture bleue et une rose jaune sur chaque pied. (Lourdes, dL p.561)

La Vierge [est] assise sur un trône, entourée d'anges qui tiennent une couronne au-dessus de sa tête et posent l'Enfant Jésus sur ses genoux. (Gietrzwaldzie, dB p.31)

La Sainte Vierge était toute blanche avec un reflet bleu partant de l'épaule gauche et aboutissant au bas de la robe ; un nuage à la place des pieds, un voile et des rayons dorés, des yeux bleus. [...] Elle montre son cœur, couleur d'or, brillant, entouré de petits rayons. (Beauraing, dB p.37)

Que penser de ces phénomènes extraordinaires ? Tout d'abord remarquons que, dans la Bible, on ne trouve aucun récit d'apparition d'êtres humains défunts, qui auraient été envoyés par Dieu pour parler aux hommes, comme c'est le cas dans l'Église Catholique avec les apparitions de la Vierge et des "saints"<sup>8</sup>. Par contre, les récits bibliques mentionnent un certain nombre d'apparitions d'anges, dont le rôle est expliqué ainsi :

*[Les anges] ne sont-ils pas tous des esprits au service de Dieu, envoyés pour exercer un ministère en faveur de ceux qui doivent hériter du salut ?* (Hébreux 1:14)

Le fait que les voyants soient unanimes pour déclarer que l'apparition féminine qu'ils ont vue était d'une beauté resplendissante est un critère sans valeur, puisque les Écritures nous mettent en garde, affirmant solennellement que « *Satan lui-même se déguise en ange de lumière* » (2 Corinthiens 11:14).

## Sources et eau miraculeuse

Maints récits depuis le XII<sup>e</sup> siècle mentionnent la présence d'une source ou d'une fontaine à proximité de l'apparition. La Vierge révèle souvent leur existence aux voyants ; parfois, elles existent

---

<sup>8</sup> En fait, la Bible relate deux apparitions : Celle de Samuel (1 Samuel 28), mais le contexte est la voyance, interdite par la Loi. Celle de Moïse et Élie lors de la Transfiguration de Jésus ; à la fin de l'apparition, Jésus est seul, et Dieu dit : « *Celui-ci est mon Fils bien-aimé ; écoutez-le !* » (Marc 9:7)

préalablement à l'apparition. Dans les deux cas, l'eau est "miraculeuse", c'est-à-dire curative, comme à Lourdes. (dL p.896)

Un grand nombre de lieux de pèlerinage à la Vierge possèdent une source d'eau miraculeuse. Dans l'antiquité païenne et dans toutes les religions du monde, l'emploi d'une eau aux vertus magiques est fréquent. Mais l'Évangile ne parle pas de cela.

Par contre, Jésus a parlé symboliquement d'une « *eau vive* », dont tous les hommes ont besoin, et qui peut les sauver et leur procurer la vie éternelle :

*Le dernier jour, le grand jour de la fête, Jésus, se tenant debout, s'écria : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. Celui qui croit en moi, des fleuves d'eau vive couleront de son sein, comme dit l'Écriture. Il dit cela de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui. (Jean 7:37-39a)*

Pour boire cette eau vive, il n'est pas nécessaire de se rendre sur un lieu de pèlerinage. Il suffit de lire ou d'écouter l'Évangile et d'y croire ; il faut croire en Jésus mort à cause de nos péchés et ressuscité à cause de notre justification.

*Celui qui boira de l'eau que je lui donnerai n'aura jamais soif, et l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une source d'eau qui jaillira jusque dans la vie éternelle. (Jean 4:14)*

*Que celui qui a soif vienne ; que celui qui veut prenne de l'eau de la vie, gratuitement. (Apocalypse 22:17)*

## **Phénomènes extraordinaires**

Les récits d'apparitions de la Vierge abondent en faits miraculeux, dont certains se distinguent par leur caractère inhabituel et extraordinaire. Nous en donnons trois exemples.

### ***Image imprimée***

Le lieu de pèlerinage catholique le plus fréquenté, après Rome, est le sanctuaire de Notre-Dame de Guadalupe (Mexique). Ce qui a rendu populaire ce site marial, c'est que l'image de la scène de l'apparition s'est imprimée miraculeusement sur le manteau du voyant. Cette image datant de 1531, exposée dans le sanctuaire, a été soumise à différents examens scientifiques au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Ces derniers ont révélé que « aucun coup de pinceau n'a été repéré [...]. Les colorants utilisés ne sont pas d'origine minérale, ni végétale, ni animale. » (dL p.406-407)

D'autres particularités extraordinaires ont été observées. Incontestablement, nous nous trouvons devant un véritable prodige, tant en ce qui concerne l'impression de l'image, que sa conservation.

### ***Danse du soleil***

À Fatima (Portugal), le 13 octobre 1917, un prodige appelé « miracle du soleil » a eu pour témoins des milliers de personnes rassemblées sur le lieu des apparitions.

Le reporter d'un quotidien de Lisbonne, qui était présent, a donné un compte-rendu détaillé de l'événement, dont voici quelques extraits :

[Le soleil] ressemble à une plaque d'argent mat [...] on dirait une éclipse [...]. Le soleil a tremblé, le soleil a eu des mouvements brusques, fait contraire à toutes les lois cosmiques : "le soleil a dansé", selon l'expression typique des paysans. (dL p.321)

Le phénomène a duré une dizaine de minutes et a été également observé depuis les localités voisines. Auparavant, la Vierge avait annoncé aux voyants qu'elle ferait un grand miracle lors de sa dernière apparition :

Le dernier mois [octobre], je ferai le miracle pour que tout le monde croie. (dL p.319)

### ***Statue qui pleure***

À Akita (Japon), une religieuse (Agnès Katsuko Sasagawa), avec d'autres sœurs, sont témoins de "lacrymations" sur la statue de la chapelle de leur communauté. Ce phénomène s'est répété 101 fois, du 4 janvier 1975 au 15 septembre 1981. Environ 200 personnes y ont assisté, et les télévisions japonaises l'ont montré à tout le pays.

Sœur Agnès ne voyait pas d'apparition, mais entendait une voix. L'expertise scientifique des larmes a conclu à une origine humaine. Le sculpteur de la statue (Saburo Wakasa), que l'on a fait venir, a laissé ce témoignage :

Deux choses me frappèrent : les joues que j'avais taillées s'étaient creusées, le visage s'était affaissé ; sa couleur avait tourné au marron foncé [...] ; l'expression était plus pénétrante. (dL p.1024)

Après enquête, l'évêque du lieu a autorisé la vénération de Notre-Dame d'Akita. Puis Rome a confirmé :

En juin 1988, le cardinal Joseph Ratzinger a déclaré ces événements dignes d'être crus par les fidèles. (dL p.1025)<sup>9</sup>

À Syracuse, en 1953, un phénomène identique de 58 lacrymations, inexplicable scientifiquement, a été reconnu par Rome. Un sanctuaire a été érigé en 1966, puis élevé au rang de basilique par Jean-Paul II en 1994.

## **Miracles, signes et prodiges**

Ces trois mots, qui se rapportent au domaine du surnaturel, se retrouvent associés dans plusieurs passages du Nouveau Testament.

1. En Actes 2:22, dans le contexte de la première proclamation de l'Évangile à Jérusalem, le jour de la Pentecôte. L'apôtre Pierre déclare que « *les miracles, les prodiges et les signes* » accomplis par Jésus au cours de son ministère terrestre se sont faits par la puissance de Dieu. Par le moyen de ces divers actes surnaturels, Dieu a confirmé que Jésus était bien le Messie annoncé par les prophètes, celui en qui nous devons nous confier.
2. En Hébreux 2:4, il est écrit que Dieu a confirmé le témoignage des apôtres par « *des signes, des prodiges et divers miracles* » qui ont accompagné la proclamation de l'Évangile. C'est ce que relatent, en particulier, les récits des Actes des apôtres.
3. En 2 Corinthiens 12:12, l'apôtre Paul rappelle aux chrétiens de Corinthe que les marques distinctives de son apostolat ont pu se voir par « *des signes, des prodiges et des miracles* ».
4. En 2 Thessaloniens 2:9, nous sommes avertis que, par la puissance de Satan, doivent se produire « *toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers* ».

Dans les trois premiers passages, les miracles, signes et prodiges viennent de Dieu. Ils servent à accréditer la personne du Sauveur et, par la suite, le témoignage des apôtres. Dans le dernier, le surnaturel (qui est inexplicable scientifiquement) trouve son origine dans la puissance de Satan et présente un caractère trompeur, mensonger. Dieu envoie alors une puissance d'égarement sur ceux qui ne s'attachent pas à la vérité unique révélée dans les saintes Écritures :

---

<sup>9</sup> Joseph Ratzinger – futur Benoît XVI – s'exprimait à l'époque au titre de Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi.

*Dans ces pièges tomberont ceux qui n'ont pas voulu ouvrir leur cœur à l'amour de la vérité qui devait les conduire au salut. Voilà pourquoi Dieu fait passer sur eux cette puissance d'égarement qui les pousse à donner leur adhésion au mensonge.*

(2 Thessaloniens 2:10-11, version Parole vivante)

Les nombreux miracles, signes et prodiges qui se produisent dans le cadre du culte catholique à la Vierge sont des œuvres de séduction. Elles conduisent finalement à un autre évangile qui n'est plus centré **uniquement** sur Jésus-Christ et son salut, un autre évangile qui n'est plus la vérité.

La Bonne Nouvelle de la grâce de Dieu peut se résumer ainsi : **Christ seul**. Et la vraie foi ne repose pas sur la recherche du surnaturel. Aujourd'hui encore, Jésus dit à chacun de nous : « *Heureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru* » (Jean 20:29). Ceux donc qui ont cru en Christ et non aux apparitions de la Vierge.

## Charismes

Certains voyants expérimentent des phénomènes surnaturels, que l'Église Catholique appelle des charismes particuliers.

C'est le cas de Benoîte Rencurel (1647-1718, Le Laus, France), jeune bergère à qui l'apparition s'est présentée sous les traits d'une « belle demoiselle », en se nommant elle-même « Dame Marie ». Outre les nombreuses apparitions, la voyante a aussi expérimenté :

Visions diverses (celle du Christ ensanglanté), sévices diaboliques, communions miraculeuses, extases, fragrances [odeurs agréables], participation chaque vendredi à la Passion du Christ... (dL p.515)

La voyante Maria Esperanza Medrano de Bianchini (1928-2004, Betania, Venezuela), à qui l'apparition a déclaré être la « Réconciliatrice de tous les peuples », a elle aussi été gratifiée de tels "charismes" :

Clairvoyance à distance, visions d'avenir, lévitations, transfiguration, stigmatisation, don de guérison, communion reçue mystiquement, émission mystérieuse de parfum et fleurs. (dL p.1054)

Dans cette liste figure l'étrange phénomène de stigmatisation, propre au catholicisme. Les stigmates (du grec *stigma* = marque) sont les marques des plaies du corps de Jésus crucifié apparaissant sur le corps des mystiques

catholiques<sup>10</sup>. Le dictionnaire Laurentin donne une liste impressionnante de ces voyants stigmatisés, majoritairement des femmes.

Parmi ces dernières, Gladys Herminia Quiroza de la Motta (apparitions de San Nicolas, de 1983 à 1990, en Argentine), a reçu de nombreux messages de la Vierge, dans lesquels nous trouvons cette parole :

Tous ceux qui auront confiance en Dieu **et en Marie** seront sauvés. Gloire à Dieu. Prêche-le. (dB p.55)

Ceci est un autre évangile. L'Évangile authentique nous invite à nous confier **exclusivement** en Dieu et en son Fils pour être sauvé.

Gladys a reçu aussi un nombre important de messages qu'elle disait provenir de Jésus, dont cette parole, datant du 30 décembre 1989 :

Autrefois, le monde a été sauvé par l'Arche de Noé. Aujourd'hui, **ma Mère est l'Arche** [...]. Celui qui repousse ma Mère me repousse. (dL p.1306)

Il s'agit là d'un langage pseudo-biblique incitant à pratiquer la dévotion à la Vierge. C'est Jésus et son salut que l'arche de Noé préfigurait. De même que les huit personnes qui entrèrent dans l'arche eurent la vie sauve, de même ceux qui se réfugient en Christ par la foi seront sauvés du jugement et de la mort.

*En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole, et qui croit en celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et **ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie.***  
(Jean 5:24)

Le prétendu "Jésus" qui apparaît à la voyante de San Nicolas n'est pas le Christ des Écritures. Pareillement, la Vierge des apparitions n'est pas la Marie des évangiles.

Les nombreux "charismes" dont bénéficient les voyants catholiques sont bien différents des dons que Dieu accorde aux croyants, par le Saint-Esprit, en vue de la formation et de l'édification de l'Assemblée. Ce dernier point ne peut échapper à tout lecteur familiarisé avec les textes bibliques.

---

<sup>10</sup> Saint François d'Assise (1182-1226), fondateur de l'ordre des Franciscains, est le premier catholique à avoir porté les stigmates.

## Les secrets

Certains voyants reçoivent de la Vierge des révélations particulières, qui se distinguent des messages des apparitions divulgués publiquement. Ce sont les fameux “secrets” dont le plus célèbre est celui de Fatima.

L'Église Catholique parle de secrets à caractère privé, que les voyants reçoivent pour leur formation et leur conduite. C'est le cas des “paroles secrètes” que Bernadette Soubirous (Lourdes) a reçues et gardées pour elle. Une autre catégorie de secrets s'apparente à des révélations de type prophétique et apocalyptique, comme les secrets de La Salette et de Fatima, qui ont été dévoilés par les voyantes longtemps après les apparitions.

### Le secret de Fatima

Les six apparitions de Fatima se sont déroulées entre le 13 mai et le 13 octobre 1917, dans le contexte de la première guerre mondiale. Lors de l'apparition du 13 juillet, la Vierge a communiqué un secret aux trois voyants : Lucia dos Santos (10 ans) et ses cousins Francisco (9 ans) et Jacinta (7 ans). Ce secret est constitué de trois révélations distinctes, c'est pourquoi les catholiques parlent communément des trois secrets de Fatima. Les deux premiers ont été révélés en 1941 ; ils apparaissent dans le troisième “Mémoire” de sœur Lucia (les deux autres voyants étaient décédés depuis longtemps).

Le premier secret est une vision de l'enfer, qu'eurent les trois enfants, vision terrifiante selon la description détaillée qu'en donne la religieuse. Après avoir montré l'enfer, la Vierge a ajouté :

Vous avez vu l'enfer où vont les âmes des pauvres pécheurs. Pour les sauver, **Dieu veut établir** dans le monde **ma dévotion à mon Cœur Immaculé**.<sup>11</sup>

Dans le deuxième secret, la Vierge demande que l'on consacre la Russie à son Cœur Immaculé, déclarant que si cette demande n'était pas accordée, la Russie répandrait ses erreurs (idéologie communiste) dans le monde entier, favorisant les guerres et les persécutions de l'Église.

Les papes se sont montrés hésitants face à cette demande. Pie XI n'a rien fait. Pie XII a prononcé plusieurs actes de consécration, mais ils ont été

---

<sup>11</sup> Yves Chiron (historien catholique), dans *Enquête sur les apparitions de la Vierge*, éd. Perrin-Mame, p.247 (ouvrage de référence mentionné dans la bibliographie du dL)

déclarés non conformes par la voyante. Jean XXIII, et Paul VI n'ont rien fait de plus.

Le troisième secret a été rédigé par la religieuse en 1944. Bien qu'en possession des papes, le texte du secret ne sera divulgué que très tardivement, dans les circonstances que nous relaterons ci-dessous. La voyante y décrit la vision d'un évêque « vêtu de blanc », montant péniblement vers une grande croix, et suivi par des évêques, des prêtres, des religieux et religieuses. L'évêque traversait une ville en ruine, priant pour les âmes des cadavres qu'il trouvait sur son chemin. Il fut tué au pied de la croix sous les coups d'une arme à feu.

## **Jean-Paul II et Fatima**

C'est après l'attentat dont il fut victime à Rome, que Jean-Paul II a demandé à revoir le document de sœur Lucia. Jean-Paul II fut impressionné par la coïncidence des dates :

- 13 mai 1917, première apparition de Fatima
- 13 mai 1981, jour de l'attentat.

Il réalisa qu'il était « l'évêque vêtu de blanc » du troisième secret, et qu'il avait été miraculeusement sauvé par l'intervention de la Vierge en qui il s'était totalement confié dès sa jeunesse<sup>12</sup>. Il se rendit à Fatima le 13 mai 1982 pour remercier la Vierge, déclarant :

Dans ce qui m'est arrivé précisément ce jour-là, j'ai perçu son extraordinaire protection maternelle et tendresse, qui se sont montrées plus fortes que le projectile mortel. (hebdomadaire *Famille Chrétienne* n°1166 du 18 mai 2000, p.8)

Une des balles de l'attentat a été enchâssée dans la couronne de diamants de la statue, et le pape a laissé aussi sur place sa soutane blanche maculée de sang.

Désirant obéir à la demande du deuxième secret, Jean-Paul II réitérera en 1982, puis en 1984, l'acte de consécration.

Enfin, le 26 juin 2000, le Vatican publie l'intégralité du troisième "secret" de Fatima, accompagné d'un commentaire du cardinal Ratzinger.

---

<sup>12</sup> Lorsqu'il se préparait à devenir prêtre, Karol Wojtyła s'était consacré à la Vierge. Devenu évêque, il a pris comme devise épiscopale « Totus tuus », formule empruntée à une prière de St Louis-Marie Grignion de Montfort : « Totus tuus ego sum et omnia mea tua » (« Je suis tout à toi [Marie] et tout ce que j'ai est à toi »).

Le pape François, quant à lui, a consacré son pontificat à Notre-Dame de Fatima le 13 mai 2013, puis le 13 octobre de la même année, il consacrait le monde entier au Cœur Immaculé de Marie.

## Révélation privées

Les pères du concile Vatican II ont très justement déclaré :

L'économie chrétienne, du fait qu'elle est l'Alliance nouvelle et définitive, ne passera jamais et **aucune nouvelle révélation publique ne doit plus être attendue** avant la glorieuse manifestation de notre Seigneur Jésus-Christ<sup>13</sup>.

Les docteurs catholiques connaissent bien les Écritures. Ils savent qu'il n'est pas possible d'ajouter ou de retrancher au texte biblique. Comment dès lors justifier cette abondance de révélations surnaturelles propres au culte marial ? Tout simplement en les classant comme des révélations "privées" :

Au fil des siècles, il y a eu des révélations dites "privées", dont certaines ont été reconnues par l'autorité de l'Église [Catholique]. Elles n'appartiennent cependant pas au dépôt de la foi. (CEC n°67)

Ce concept de révélation "privée" se réfère à toutes les apparitions et visions qui se sont produites après la conclusion du Nouveau Testament, parmi lesquelles certaines ont été reconnues par Rome. Pour le Magistère catholique, il y a deux niveaux de révélation : les saintes Écritures, vérité première, puis les messages reconnus des apparitions de la Vierge (et des "saints"), vérité seconde non imposée à la foi des fidèles. Si subtil que soit ce raisonnement, il n'en est pas moins trompeur. Tout ce que Dieu nous demande de croire est **intégralement** et **uniquement** consigné dans sa Parole.

## Diplomatie œcuménique

Dans le contexte actuel d'œcuménisme, les représentants catholiques expliquent à ceux qui dialoguent avec eux que les révélations "privées" ne sont pas des vérités imposées à la foi des fidèles.

Par exemple, dans un document commun de dialogue bilatéral entre catholiques et protestants, nous lisons au sujet des apparitions de la Vierge :

---

<sup>13</sup> Constitution dogmatique sur la Révélation divine n°4

L'Église Catholique les considère comme des "révélations privées", qui ne sauraient être comparées à la révélation consignée dans l'Écriture. **Elles n'appartiennent pas à la foi**, c'est-à-dire que chaque catholique garde à leur sujet sa liberté d'appréciation.<sup>14</sup>

Les partenaires protestants et évangéliques sont trompés par ce langage. Beaucoup pensent que l'Église Catholique actuelle est revenue à l'Écriture. Ils ne se rendent pas compte que, séduits par tout le surnaturel qui entoure les phénomènes d'apparitions, des millions de catholiques restent liés à toutes sortes de croyances et d'exercices de piété totalement étrangers à l'enseignement de Christ et des apôtres.

### **Le pape, grand prêtre du culte à la "Reine de l'univers"**

Le 25 mars 2022, le pape François s'est adressé publiquement à la Vierge de Fatima pour la supplier d'intervenir dans le conflit opposant l'Ukraine et la Russie. Pour cela, il a procédé à un acte solennel : la "consécration au Cœur Immaculé de Marie" des deux pays en guerre.

La cérémonie s'est déroulée à Rome, sous la coupole de la basilique St-Pierre, et a été retransmise par les médias catholiques. De nombreux sanctuaires mariaux se sont associés à cette prière. Le pape avait demandé à tous les évêques, prêtres, religieux et fidèles catholiques du monde de l'accompagner dans son acte de consécration.

François a invoqué la Vierge **en s'adressant à une statue** de Notre-Dame de Fatima, placée devant lui près de l'autel. Rappelant le rôle médiateur attribué (par Rome) à la Vierge, il a prié en ces termes :

**Dieu, [...] c'est lui qui t'a donnée à nous** et qui a fait de ton Cœur Immaculé **un refuge pour l'Église et pour l'humanité**. [...] Nous frappons à la porte de ton Cœur. [...]. Nous avons un besoin urgent de ton intervention maternelle. (site Vatican News)

L'Évangile affirme :

*Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. (Jean 3:16)*

Dieu a donné son Fils pour sauver l'humanité de la perdition éternelle : voilà l'Évangile. Que Dieu ait par la suite donné Marie comme refuge pour l'Église et pour l'humanité, cela est un autre évangile.

---

<sup>14</sup> *Marie dans le dessein de Dieu et la communion des saints*, Groupe des Dombes, n°308, éd. Bayard/Centurion, 1998

## Reconnaissance des apparitions

Au cours de l'histoire, les procédures de reconnaissance des apparitions n'ont pas toujours suivi le même processus. Généralement, l'autorisation officielle d'établir un sanctuaire marial (suite à des apparitions) est accordée par l'évêque du lieu, ainsi que par les édiles locaux.

Actuellement, les évêques disposent d'un document de référence établi par la *Congrégation pour la doctrine de la foi*<sup>15</sup>, datant de 1978, intitulé : *Normes relatives au discernement et au jugement des apparitions et révélations privées*. On y trouve des instructions pour aider au discernement des présumées apparitions et révélations, ainsi que des règles concernant leurs procédures de reconnaissance.

Au départ, c'est l'évêque du lieu qui engage la procédure pour enquêter sur les faits. La conférence nationale des évêques de son pays peut avoir aussi son mot à dire. Enfin, la *Congrégation pour la doctrine de la foi* (Vatican) peut également intervenir dans certains cas, ainsi que nous le montrerons ci-après.

Dans la pratique, les reconnaissances d'apparitions de la Vierge par Rome présentent bien des ambiguïtés, tout d'abord en ce qui concerne l'engagement de son magistère :

Quand l'Église [Catholique] reconnaît une apparition, elle n'engage pas son magistère, c'est pourquoi les papes ont toujours évité de reconnaître personnellement et formellement une apparition, afin de ne pas compromettre le magistère dans le conjectural. C'est une des raisons pour lesquelles les apparitions officiellement reconnues comme telles sont rares. (dL p.106)

En clair, le Vatican désire garder la maîtrise absolue dans ce domaine, mais en même temps, il prend la précaution de se dégager de toute responsabilité en cas d'erreur de jugement.

---

<sup>15</sup> La *Congrégation pour la doctrine de la foi*, au sein de la Curie romaine, a pour mission de « promouvoir et de protéger la doctrine et les mœurs conformes à la foi dans tout le monde catholique ».

## Quelques exemples de reconnaissance officielle

### Lourdes

Les apparitions (1858) ont été reconnues en 1862 par l'évêque de Tarbes, qui a déclaré :

Nous jugeons que l'Immaculée Marie, Mère de Dieu, a réellement apparu à Bernadette Soubirous, le 11 février 1858 et les jours suivants, au nombre de dix-huit fois, dans la grotte de Massabielle, près de la ville de Lourdes ; que cette apparition revêt tous les caractères de la vérité, et que les fidèles sont fondés à la croire certaine. Nous soumettons humblement notre jugement au jugement du Souverain Pontife, qui est chargé de gouverner l'Église universelle. (dB p.24)

En 1854, le pape Pie IX avait proclamé le dogme de l'Immaculée Conception comme « doctrine révélée de Dieu ». Et, le 25 mars 1858, l'apparition de Lourdes dévoilait son identité : « Je suis l'Immaculée Conception ». Pour l'Église Catholique, on ne pouvait pas trouver plus heureuse confirmation de l'autorité doctrinale du pape ; la reconnaissance officielle de ces apparitions s'imposait.

Notons toutefois que rien dans l'Évangile ne vient appuyer – explicitement ou implicitement – l'emploi de ce titre d'Immaculée Conception attribué à Marie.

### La médaille miraculeuse

Le religieuse Catherine Labouré a eu trois apparitions en 1830 (à Paris). La Vierge lui a fait voir le modèle d'une médaille à son effigie, lui demandant de la faire frapper et de la faire diffuser. L'autorité ecclésiastique n'a prononcé aucun jugement sur les apparitions elles-mêmes, mais a donné son aval pastoral à la diffusion de la médaille dès 1832<sup>16</sup>.

En deux ans, elle sera diffusée dans le monde entier à près de huit millions d'exemplaires. (dB p.69)

Ce chiffre n'a cessé d'augmenter : actuellement ces médailles se compteraient en milliards.

---

<sup>16</sup> Les apparitions n'ont pas pu faire l'objet d'une reconnaissance canonique, parce que la religieuse a refusé de témoigner devant une commission d'enquête.

Une description détaillée de la "médaille miraculeuse" est donnée dans la brochure intitulée *Le culte catholique des saints*, p.30-31, éd. CRIE.

Des **grâces** et une **protection** toute spéciale de la Vierge sont promises à tous ceux qui portent cette médaille. Nous sommes là bien loin de l'Évangile qui dit au sujet de Jésus :

*Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce.*  
(Jean 1:16)

Et encore, au sujet de la protection des rachetés de Christ :

*Mes brebis entendent ma voix ; je les connais, et elles me suivent. Je leur donne la vie éternelle ; et elles ne périront jamais, et **personne ne les ravira de ma main.** Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous ; et **personne ne peut les ravir de la main de mon Père.*** (Jean 10:27-29)

Pourquoi faudrait-il ajouter les grâces et la protection de la Vierge qui, de surcroît, s'obtiendraient par le port d'une médaille miraculeuse ? C'est encore un autre évangile.

## **Amsterdam**

À Amsterdam, une femme, Ida Peerdeman, a vécu 56 apparitions entre 1945 et 1959. La Vierge se présente à elle avec le monde sous ses pieds, se donnant le titre de "Dame de tous les Peuples".

Les apparitions ont fait l'objet d'une appréciation positive par l'évêque de Haarlem en 2002. Mais en 2021, la *Congrégation pour la doctrine de la foi* a cassé cette décision de reconnaissance (« Il n'y a aucune preuve du caractère surnaturel des apparitions »). Néanmoins, Rome autorise la dévotion à "Notre-Dame de tous les Peuples" avec la formule de prière communiquée à la voyante, ainsi que l'utilisation de son image<sup>17</sup>.

Il ne fait aucun doute que la voyante a vécu un phénomène surnaturel d'apparition comme à Lourdes ou à Fatima. Mais les docteurs catholiques ont été gênés par certains propos de l'apparition :

La Vierge demande que l'Église proclame un nouveau dogme : Mère Corédemptrice, Médiatrice et Avocate : « Mon corps a été enlevé au ciel, comme le Fils. Et me voici en offrande devant la Croix. Car j'ai souffert avec mon Fils, spirituellement, et surtout dans mon corps. Ce sera un dogme très contesté [...]. Mon enfant, transmets ceci et dis : "Avec ce dogme, les dogmes mariaux sont

---

<sup>17</sup> La statue de la "Dame de tous les peuples" a été couronnée en 1996 par le pape Jean-Paul II. Remarquons encore que c'est sur une copie de cette statue que se sont produites les lacrymations à Akita en 1975 (cf. p.16).

accomplis.” [...] La théologie doit s’effacer devant la cause de mon Fils. » (1er avril 1951). [...] Le 10 mai 1953, l’apparition prie Ida d’insister auprès du pape pour que ce dogme soit proclamé rapidement. (dL p.82)

Le moment est maintenant venu pour vous [le pape] de parler de Marie comme **Corédemptrice**, Médiatrice et Avocate sous le titre de “la Dame de tous les Peuples”. (dB p.42)

Ce qualificatif de Corédemptrice a posé problème au Magistère. En effet, le concile Vatican II avait prudemment évité d’attribuer à Marie un tel titre, désirant par là ménager ses visées œcuméniques. C’est en voulant s’en tenir à cette ligne, que le Magistère s’est opposé aux revendications de l’apparition d’Amsterdam. D’où le jugement final affirmant que cette apparition n’avait pas de fondement surnaturel prouvé.

Mais, puisqu’il rejette les révélations de cette “Dame de tous les Peuples”, pourquoi le Magistère autorise-t-il malgré tout son culte ?

## **Lipa**

Les apparitions de Lipa (Philippines) présentent un cas semblable à celles d’Amsterdam, en matière de reconnaissance.

La Vierge apparaît en 1948 à une jeune religieuse carmélite, se présentant comme étant “Marie, la Médiatrice de toutes les grâces” et demandant que l’on mette sa statue dans le jardin du couvent. En 1949, on inaugure en présence de 70 000 fidèles une église dédiée à cette dévotion et la même année, « une copie de la statue effectue une tournée triomphale en Espagne et aux États-Unis » (dB p.78).

En 2015, l’évêque de Lipa reconnaît le caractère surnaturel des apparitions, soutenu par l’épiscopat philippin. La même année, le sanctuaire reçoit la visite du pape François. Mais la *Congrégation pour la doctrine de la foi* prononce un jugement négatif. En mai 2016, l’épiscopat philippin s’incline devant la décision romaine. L’église *Sainte-Marie de toutes les Grâces* de Lipa n’en reste pas moins un sanctuaire très fréquenté aux Philippines.

## **Medjugorje**

Les apparitions de Medjugorje (Bosnie-Herzégovine) sont à l’origine d’un lieu de pèlerinage parmi les plus importants de ces dernières décennies.

Elles constituent un cas très particulier à plusieurs titres :

1. Les apparitions (6 voyants) ont débuté en juin 1981 et n'ont pas encore cessé jusqu'à ce jour.
2. Les lieux d'apparition sont multiples : à Medjugorje, mais aussi sur les lieux de séjour des voyants, y compris à l'étranger lors d'un déplacement.
3. Il y a une quantité prodigieuse de révélations, ainsi que des secrets. Les paroles de la Vierge sont propagées par différents médias, parmi lesquels Internet. Ce sont des révélations privées et publiques à la fois.

L'apparition s'est présentée avec le titre de « Reine de la Paix et de la Réconciliation ».

En 1986, l'évêque du lieu a prononcé un jugement négatif sur les faits, exigeant que l'on cesse de parler des apparitions et que l'on ne divulgue plus ses messages. Le Vatican en a été informé. La Conférence épiscopale yougoslave a confirmé la position de l'évêque. Aucun culte à la Vierge fondé sur ces apparitions n'a donc jamais été autorisé.

Malgré cela, depuis les origines, l'autorité catholique a été impuissante à canaliser le débordement de ferveur suscité par les phénomènes d'apparitions. Cela a conduit le Vatican, en 2019, à autoriser finalement l'organisation de pèlerinages à Medjugorje, tout en refusant d'accorder une reconnaissance officielle aux apparitions et à leurs messages.

## L'hérésie mariale romaine

En distinguant entre apparitions reconnues et non reconnues, Rome prétend faire preuve de discernement, face à la prolifération des phénomènes miraculeux survenant dans le contexte de son culte à la Vierge.

Nous avons pu observer que, dans bien des cas, l'autorité catholique ne peut se montrer rigoureuse et en arrive à se contredire elle-même dans ses décisions. Il y a là un aveuglement spirituel, résultant d'un refus séculaire à se soumettre à l'autorité des saintes Écritures. De toute évidence, les phénomènes surnaturels fascinent, séduisent. C'est le "miraculeux" qui l'emporte sur la vérité révélée, sur « *la foi transmise aux saints une fois pour toutes* » (Jude 3).

*[Jésus] dit aux Juifs qui avaient cru en lui : Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples.* (Jean 8:31)

# L'exaltation de Marie

Parvenus au terme de notre enquête sur les phénomènes surnaturels liés au culte marial romain, nous désirons à présent récapituler les écarts outranciers qui apparaissent entre, d'une part, ce qu'enseigne la doctrine mariale catholique et, d'autre part, ce que dit la Bible sur Marie.

## Une exceptionnelle sainteté

Le dogme de l'Immaculée Conception, proclamé en 1854 par le pape Pie IX, enseigne que

La bienheureuse Vierge Marie a été, au premier instant de sa conception, par une grâce et une faveur singulière du Dieu Tout-Puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ Sauveur du genre humain, **préservée intacte de toute souillure du péché originel.** (CEC n°491)

Il ne se trouve aucun passage des Écritures pour étayer cette doctrine. Les docteurs catholiques ont tenté de lui donner un fondement biblique en utilisant astucieusement un verset de l'épître aux Éphésiens. En effet, dans le *Catéchisme* (éd. 1992) nous lisons au sujet de Marie :

Plus que toute autre personne créée, le Père **l'a « bénie »** par toutes sortes de bénédictions spirituelles, aux cieux, dans le Christ » (Ep 1,3). Il **l'a « élue »** en Lui, dès avant la fondation du monde, pour être sainte et **immaculée** en sa présence, dans l'amour ». (CEC n°492)

En réalité, ce passage concerne l'ensemble de **tous les croyants rachetés**, et non pas Marie seule. L'apôtre Paul dit exactement ceci :

*[Dieu] nous a bénis par toutes sortes de bénédictions spirituelles aux cieux dans le Christ. C'est ainsi qu'Il nous a élus en Lui dès avant la fondation du monde, pour être saints et immaculés en sa présence, dans l'amour.* (Éphésiens 1:3-4, traduction de la Bible de Jérusalem)

La Bible enseigne clairement que tous les hommes naissent pécheurs. Marie elle-même le reconnaissait, puisqu'elle a appelé Dieu son "Sauveur" (dans le Magnificat, Luc 1:47). Jésus, Lui, le Saint, « a souffert la mort pour tous » (Hébreux 2:9), y compris pour sa mère terrestre qui était,

comme nous tous, née dans le péché. Il n'y a pas d'Immaculée Conception. Lorsque Marie a conçu et porté Jésus dans son sein, son corps tout entier a été sanctifié par la puissance du Saint-Esprit et par la présence en elle du Fils de Dieu. Cette sainteté ne provenait pas de sa nature propre.

Les docteurs catholiques ne se contentent pas d'affirmer que Marie est née sans péché. Ils demandent aussi aux fidèles de croire que « Marie est restée pure de tout péché personnel tout au long de sa vie » (CEC n°493).

À nouveau, nous ne trouvons ici aucune preuve par les Écritures. C'est une affirmation absolument gratuite.

Selon la Révélation biblique, un seul être humain n'a commis aucun péché durant sa vie terrestre : Jésus-Christ. Jésus a déclaré aux Juifs : « *Qui de vous me convaincra de péché ?* » (Jean 8:46)

*Il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre de péché. [...] Il nous convenait, en effet, d'avoir un souverain sacrificateur comme lui, saint, innocent, sans tache, **séparé des pécheurs**, et plus élevé que les cieux.* (Hébreux 4:15b et 7:26)

## La virginité perpétuelle de Marie

Le concile Vatican II enjoint aux fidèles catholiques de « vénérer la mémoire en premier lieu de la glorieuse Marie **toujours vierge** » (LG n°52).

La virginité perpétuelle de Marie est la croyance romaine selon laquelle Marie n'aurait jamais eu de relations conjugales avec Joseph. L'Évangile ne dit pas cela. Au contraire, nous lisons :

*Joseph [...] prit avec lui son épouse. Et il ne la connut pas **jusqu'à** ce qu'elle enfanta un fils, et il l'appela du nom de Jésus.* (Matthieu 1:24b-25, version Osty)

La bible Osty, traduction catholique de référence, précise bien en note de ce passage : « L'expression *connaître une femme* signifie avoir avec elle des relations conjugales. »

Joseph et Marie ont eu une vie de couple normale après la naissance de Jésus. Pour éviter que les fidèles catholiques ne remettent en cause la supposée virginité perpétuelle de Marie, le verset Matthieu 1:25 est omis chaque fois que ce passage est lu pendant la messe. Et comme très peu de catholiques lisent la Bible...

## La royauté de Marie

Le dogme de l'Assomption, proclamé par le pape Pie XII en 1950, enseigne :

L'auguste Mère de Dieu, unie de toute éternité à Jésus-Christ, [...] immaculée dans sa conception, [...] a enfin obtenu comme suprême couronnement de ses privilèges d'être gardée intacte de la corruption du sépulcre, en sorte que, comme son Fils, déjà auparavant, après sa victoire sur la mort, **elle fut élevée dans son corps et dans son âme, à la gloire suprême du ciel** où Reine, elle resplendirait à la droite de son Fils, Roi immortel des siècles. (n°40)

Le Nouveau Testament ne dit rien de cela, et les historiens de l'Église Catholique reconnaissent que cette croyance s'est imposée tardivement et ne se trouve que dans des textes que Rome qualifie elle-même d'apocryphes ou légendaires.

La croyance en l'Assomption de Marie est une invention, qui n'a pas d'autre résultat que de placer Marie à égalité avec Jésus dans sa glorieuse Ascension.

Non, Marie n'est pas la « Reine de l'univers », mais Jésus, Lui, est bien le « *Roi des rois et Seigneur des seigneurs* » (Apocalypse 19:16).

*[Dieu] a déployé [sa puissance] en Christ, en le ressuscitant des morts, et en le faisant asseoir à sa droite dans les lieux célestes, au-dessus de toute domination, de toute autorité, de toute puissance, de toute dignité, et de tout nom qui se peut nommer, non seulement dans le siècle présent, mais encore dans le siècle à venir. (Éphésiens 1:20-21)*

Les innombrables statues de Vierge couronnées répandues dans le monde entier ne sont que des représentations idolâtres de l'entité spirituelle qui se présente sur les lieux d'apparitions comme étant Marie.

Le livre de l'Apocalypse, extraordinaire prophétie sur les derniers temps, nous donne à contempler ce que sera la louange finale et éternelle de toute la création :

*Je regardai, et j'entendis la voix de beaucoup d'anges autour du trône et des êtres vivants et des vieillards, et leur nombre était des myriades de myriades et des milliers de milliers. Ils disaient d'une voix forte : L'Agneau qui a été immolé est digne de recevoir la*

*puissance, la richesse, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire, et la louange. Et toutes les créatures qui sont dans le ciel, sur la terre, sous la terre, sur la mer, et tout ce qui s'y trouve, je les entendis qui disaient : À celui qui est assis sur le trône, et à l'Agneau, soient la louange, l'honneur, la gloire, et la force, aux siècles des siècles ! (Apocalypse 5:11-13)*

Si l'humble Marie des évangiles était véritablement la « Reine des cieux » ou la « Reine de l'univers », elle devrait être associée au Père et au Fils dans cette grandiose louange cosmique. Mais l'Écriture ne parle pas de cela. En réalité, au renouvellement de toutes choses, celle pour qui le Tout-Puissant a fait de grandes choses (cf. Luc 1:49) mêlera sa voix à la louange de tous les rachetés de Christ et des créatures célestes qui ne se sont pas ralliées à Satan.

## Les souffrances de Marie

Les écrivains catholiques du Moyen Âge ont fréquemment insisté sur la douleur et les souffrances de la mère de Jésus à Golgotha, s'exprimant souvent dans un langage emphatique, qui contraste avec celui si sobre des livres inspirés.

Votre peine, Vierge Sainte, a été la plus grande qu'une pure créature ait jamais endurée, car tous les supplices, dont nous disons que les martyrs ont été les victimes ont été légers et comme rien en comparaison de votre douleur. (Saint Anselme, XI<sup>e</sup> siècle)

Toutes les tortures qu'endura Jésus mourant, Marie les ressentit dans son âme. (Saint Bernard, XII<sup>e</sup> siècle)<sup>18</sup>

Anselme de Cantorbéry et Bernard de Clairvaux ont été déclarés docteurs de l'Église.

Toute une littérature pieuse et sentimentale s'est développée autour de cette thématique. En 1814, une fête à **Notre-Dame des Douleurs** a été inscrite au calendrier liturgique. En 1908, le pape Pie X a fixé cette fête au 15 septembre, le lendemain même de la célébration de la Sainte Croix (14 septembre).

Le pape Pie X a parlé d'une « perpétuelle société de vie et de souffrance » entre Marie et Jésus :

---

<sup>18</sup> Cités par M.E. Henry, chapelain de Paray-le-Monial dans *Notre très douce Dame*, p.347 (Nihil obstat et imprimatur de 1930)

La conséquence de cette communauté de douleurs et de sentiments entre Marie et Jésus, c'est que **Marie mérita** largement de devenir la **réparatrice** de l'humanité déchue et, partant, la **dispensatrice** de tous les trésors que Jésus nous a acquis par sa mort et par son sang. (Encyclique *Ad diem illum laetissimum*, 1904)

Nous trouvons dans ces propos un langage encore plus excessif que celui des docteurs cités précédemment. Il y a là une profonde déviation de la vérité révélée dans l'Évangile.

### **Marie « la réparatrice de l'humanité déchue »**

C'est Christ qui a réparé, restauré l'humanité déchue par son sacrifice parfait. Il est « *l'Agneau de Dieu qui ôte le **péché du monde*** » (Jean 1:29). « *Il est **lui-même** une victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi **pour ceux du monde entier.*** » (1 Jean 2:2)

### **Marie « la dispensatrice de tous les trésors »**

Parlant de la diversité des dons accordés aux chrétiens, l'apôtre Paul a écrit : « ***Un seul et même Esprit** opère toutes ces choses, les distribuant à chacun en particulier **comme il veut.*** » (1 Corinthiens 12:11) Ce que Dieu a fait en nous donnant son Fils unique et en accordant des dons par son Saint-Esprit est ici dévié pour une part vers Marie, en associant celle-ci à l'œuvre du Sauveur.

### **Marie « mérita largement de devenir... »**

Cette notion de mérite est absolument incompatible avec la doctrine de la grâce, qui repose entièrement sur l'œuvre de rédemption accomplie par le Fils de Dieu.

## **Marie, Mère de l'Église**

Selon les pères du concile Vatican II :

[Marie] est aussi saluée comme un **membre suréminent** et absolument unique de l'Église. (LG n°53)

[Elle est] celle qui dans la sainte Église occupe, après le Christ, **la place la plus élevée** et en même temps la plus proche de nous. (LG n°54)

Élevée au ciel [...] elle continue à nous obtenir les dons du salut éternel. (LG n°62)

Dans ces textes, le titre de Marie « Mère de l'Église » n'apparaît pas. C'est le pape Paul VI qui a proclamé officiellement ce titre en novembre 1964 (cf. CEC n°963).

En 2018, la fête de « la Bienheureuse Vierge Marie Mère de l'Église » a été inscrite par le pape François au calendrier liturgique universel, et fixée au lundi de la Pentecôte. Ainsi, le dimanche de la Pentecôte, les catholiques commémorent la naissance de l'Église par la venue du Saint-Esprit. Et le lendemain, ils fêtent Marie Mère de l'Église.

Les Écritures déclarent que « *Christ est le chef [ou la tête] de l'Église, qui est son corps, et dont il est le Sauveur* » (Éphésiens 5:23). Elles ne parlent pas de cette prééminence de Marie. Celle-ci se trouve parmi les rachetés de Christ et elle ressuscitera avec les croyants morts dans la foi, lors de la seconde venue du Fils de Dieu :

*Et comme tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Christ, mais chacun en son rang. Christ comme prémices, puis ceux qui appartiennent à Christ, lors de son avènement.*  
(1 Corinthiens 15:22-23)

L'élévation de Marie, tous les titres glorieux que Rome lui a décernés, ainsi que le rôle hors du commun qui lui est reconnu au sein de l'Église Catholique, tout cela n'est que pure fiction doctrinale.

En complément de ce chapitre, nous renvoyons le lecteur à l'annexe de fin de brochure, où il trouvera un extrait du calendrier liturgique établi dans l'Église Catholique. Il est remarquable que la plupart des fêtes se rapportant à Jésus-Christ et à son salut se trouvent doublées d'une fête dédiée à la Vierge.

À ces fêtes, il faut ajouter deux périodes de l'année consacrées plus particulièrement à Marie : le mois de mai, appelé « mois de Marie », ainsi que le mois d'octobre ou « mois du Rosaire ».

Enfin, il y a aussi les fêtes qui se rapportent à des lieux d'apparitions, par exemple le 11 février, Notre-Dame de Lourdes. Certaines sont des fêtes secondaires ou locales comme le 19 septembre, Notre-Dame de la Salette.

## Conclusion

*Après avoir autrefois, à plusieurs reprises et de plusieurs manières, parlé à nos pères par les prophètes, Dieu, dans ces derniers temps, nous a parlé par le Fils. (Hébreux 1:1-2a)*

À cette déclaration absolue de la Bible, Rome ajoute :

Dieu, dans ces derniers temps, nous parle aussi par la Vierge. À travers ses nombreuses apparitions, celle-ci nous révèle **sa** gloire et **son** rôle médiateur.

Bien sûr, le Magistère catholique n'a jamais exprimé cela textuellement. Mais nous désirons faire prendre conscience à notre lecteur que la reconnaissance officielle par Rome des apparitions de la Vierge et de leurs messages, a conduit ses fidèles à accepter le principe de cette addition aux Écritures, d'un autre évangile.

Le point de départ de notre étude était cette question : L'entité spirituelle qui se présente sur les lieux d'apparitions comme étant Marie est-elle véritablement la mère de Jésus, la Marie des saintes Écritures ?

Nous avons répondu à cette interrogation, non pas en nous appuyant sur nos propres déductions, mais en laissant parler la Bible, Parole de vérité, Parole d'autorité. La réponse biblique à notre question est claire :

Non, la Vierge des apparitions n'est pas la Marie des Écritures.

Certes l'enseignement des papes sur Marie et celui des apparitions se rejoignent, se confirment mutuellement. Mais ni l'un ni l'autre ne reçoivent le témoignage de la Parole de Dieu.

Tous deux constituent, ainsi que nous l'avons montré, un autre évangile.

*À Dieu, seul Sage, soit la gloire aux siècles des siècles, par Jésus-Christ ! Amen ! (Romains 16:27)*

## Annexe

### Principales fêtes catholiques dans l'ordre de l'année liturgique

<b>25 déc.</b>	<b>S</b>	Nativité du Seigneur (Noël)	
<b>D</b>	<b>F</b>	Sainte Famille	
<b>D</b>	<b>S</b>	Épiphanie	
<b>D</b>	<b>F</b>	Baptême du Seigneur	
2 févr.	<b>F</b>	Présentation du Seigneur au temple	
25 mars	<b>S</b>	Annonciation du Seigneur (conception de Jésus)	
<b>D</b>	<b>S</b>	Résurrection du Seigneur (Pâques)	
<b>D</b>		Miséricorde	
<b>J</b>	<b>S</b>	Ascension du Seigneur	
<b>D</b>	<b>S</b>	Pentecôte (naissance de l'Église)	le lendemain →
<b>D</b>	<b>S</b>	Très Sainte Trinité	
<b>D</b>	<b>S</b>	Saint-Sacrement (dogme de la transsubstantiation)	
<b>V</b>	<b>S</b>	Sacré Cœur de Jésus	le lendemain →
6 août	<b>F</b>	Transfiguration	
14 sept.	<b>F</b>	Croix glorieuse	le lendemain →
<b>D</b>	<b>S</b>	Notre Seigneur Jésus-Christ Roi de l'univers	
<b>1 nov.</b>	<b>S</b>	Toussaint	

3 janv.            Saint Nom de Jésus

Importance de la fête : Solennité (S), Fête (F), Mémoire (M)

En gras : dimanches et jours fériés

## Fêtes à Marie (absentes dans les 4 premiers siècles)

8 sept.	F	Nativité de la Vierge Marie
26 juil.	M	Sainte Anne et Saint Joachim <sup>19</sup>
21 nov.	M	Présentation de la Vierge Marie
8 déc.	S	Immaculée Conception de la Vierge Marie
<b>15 août</b>	<b>S</b>	Assomption de la Vierge Marie
L	M	Bienheureuse Vierge Marie Mère de l'Église
<b>1 janv.</b>	<b>S</b>	Sainte Marie Mère de Dieu
S	M	Cœur Immaculé de Marie
15 sept.	M	Notre-Dame des Douleurs
22 août	M	Vierge Marie Reine
12 sept.		Saint Nom de Marie

---

<sup>19</sup> Parents de Marie selon les apocryphes du NT.

## Table des matières

Introduction.....	4
Le culte marial : un autre évangile.....	6
Titres et attributs que se donne l'apparition.....	8
Ce que l'apparition demande aux voyants.....	10
Miracles, signes et prodiges.....	13
Mariophanies.....	13
Sources et eau miraculeuse.....	14
Phénomènes extraordinaires.....	15
Miracles, signes et prodiges.....	17
Charismes.....	18
Les secrets.....	20
Le secret de Fatima.....	20
Jean-Paul II et Fatima.....	21
Révélations privées.....	22
Le pape, grand prêtre du culte à la "Reine de l'univers".....	23
Reconnaissance des apparitions.....	24
Quelques exemples de reconnaissance officielle.....	25
Lourdes.....	25
La médaille miraculeuse.....	25
Amsterdam.....	26
Lipa.....	27
Medjugorje.....	27
L'hérésie mariale romaine.....	28
L'exaltation de Marie.....	29
Une exceptionnelle sainteté.....	29
La virginité perpétuelle de Marie.....	30
La royauté de Marie.....	31
Les souffrances de Marie.....	32
Marie, Mère de l'Église.....	33
Conclusion.....	35
Annexe.....	36
Principales fêtes catholiques dans l'ordre de l'année liturgique.....	36
Fêtes à Marie (absentes dans les 4 premiers siècles).....	37



La publication (le 26 juin 2000) par le Vatican du troisième "secret" de Fatima nous permet de mesurer l'importance qu'accorde aujourd'hui l'Église Catholique aux messages et visions liés aux apparitions de la Vierge. Depuis le Moyen Âge, ces apparitions n'ont cessé de se multiplier, non seulement en Italie et en France, mais aussi dans le monde entier.

Quelle est l'origine de tous ces phénomènes ?

Nous croyons que Dieu nous a procuré le moyen de discerner le vrai du faux en nous révélant sa Parole : la Bible. C'est pourquoi nous proposons ici une confrontation entre les messages des apparitions et la doctrine mariale du Vatican d'une part et, d'autre part, la Révélation biblique.

Centre de Recherches, d'Information et d'Entraide

CRIE BP 82121 F-68060 MULHOUSE CEDEX 2

Un catalogue d'autres publications disponibles est envoyé sur simple demande